

PRÊT D'OUTILS PÉDAGOGIQUES

MESURES SANITAIRES

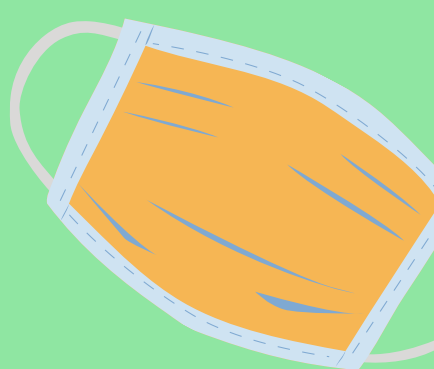


Les Archives départementales des Yvelines prêtent de nouveau gratuitement leurs outils pédagogiques à partir de la rentrée 2020.

Des mesures sanitaires fondées sur les préconisations du Ministère des Solidarités et de la Santé sont mises en place pour garantir la sécurité de tous.

1 PORT DU MASQUE

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour le personnel des Archives et les personnes empruntant ou restituant les outils pédagogiques, dès l'entrée dans le bâtiment.



2 LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains doit être réalisé obligatoirement à l'arrivée dans l'établissement. Les visiteurs peuvent se nettoyer les mains au savon dans les sanitaires ou utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition dans le hall d'accueil ou directement par la personne en charge du prêt des outils.



3 NETTOYAGE DES MATÉRIELS

Le matériel manipulé pour contractualiser le prêt (stylos, pochettes...) est désinfecté avant et après utilisation par la personne en charge du prêt des outils.

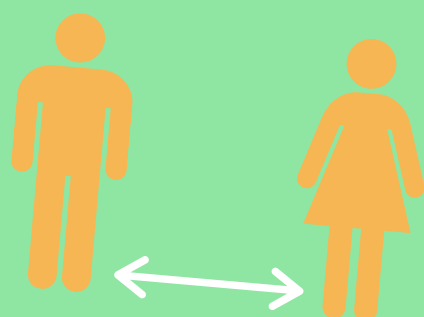
Chaque outil revenant de prêt demeure pendant une semaine en quarantaine aux Archives, pour éliminer toute présence de virus.



4 GESTES BARRIÈRE

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

Une distance d'un mètre doit être observée entre la personne en charge du prêt et l'emprunteur, si elle est possible.



5 AUTRES MESURES MISES EN PLACE PAR LES ARCHIVES

Les sanitaires, vestiaires et salles d'accueil du public sont désinfectés quotidiennement.

Une caméra thermique est à disposition du public à l'entrée du bâtiment. Son utilisation est facultative et confidentielle.

